

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 23/12/2020

REC - Régime des pénalités encourues susceptibles de remise en matière de procédure collective (CE, décision du 30 septembre 2019, n° 415333)

Séries / Divisions :

REC - GAR ; REC - EVTS

Texte :

Le Conseil d'Etat a considéré que les pénalités encourues en matière d'impôts et taxes, susceptibles de remises en cas d'ouverture d'une procédure collective en application de l'[article 1756 du CGI](#) sont celles dont l'avis de mise en recouvrement a été notifié avant l'ouverture de cette procédure ([CE, décision du 30 septembre 2019, n° 415333](#)).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-REC-GAR-20-40-40-10](#) : REC – Sûretés et garanties du recouvrement - Garanties du recouvrement - Cautionnement - Incidences de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre du redevable

[BOI-REC-EVTS-10-20-10-10](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Procédures amiables et procédures collectives de règlement du passif - Procédures judiciaires - Sauvegarde - Jugement d'ouverture

[BOI-REC-EVTS-10-20-20](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Procédures amiables et procédures collectives de règlement du passif - Procédures judiciaires - Procédure de redressement judiciaire

Signataire du documents liés :

Carine Bernard, Cheffe du bureau droit et outils du recouvrement